



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affiliation

Question écrite n° 11230

Texte de la question

M. Guy Lengagne attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation sanitaire des catégories sociales les plus défavorisées. A cet égard, dans un avis récemment remis au Gouvernement, le Haut Comité de la santé publique considère que la progression actuelle des phénomènes de précarisation menace la situation sanitaire des couches les plus défavorisées de la population et, « au-delà, celle de la population tout entière ». La situation est d'autant plus grave qu'elle concerne très directement les générations les plus jeunes de notre pays. Ainsi, selon les experts consultés, entre 400 000 et 600 000 enfants de moins de six ans vivraient aujourd'hui dans un ménage au-dessous du seuil de pauvreté. A l'évidence, une telle situation ne peut être sans conséquences sur le développement tant physique que psychologique de ces enfants de surcroît pénalisés par le fait que le suivi médical gratuit et régulier s'arrête après six ans. La gravité des phénomènes mis en lumière par le Haut Comité de la santé publique appelle certes l'adoption de mesures rapides et ciblées. Leur mise en oeuvre ne saurait toutefois masquer l'urgente nécessité d'une action plus ambitieuse, passant notamment par la création d'une assurance-maladie universelle et la simplification des droits sociaux. Un projet de loi reprenant ces orientations est, semble-t-il, en cours d'élaboration. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser le cas échéant les grands axes du texte qui sera soumis à la représentation nationale ainsi que le calendrier retenu.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11230

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1293